Programmes d'action 2017 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement assurera en 2017 le rôle de structure porteuse de 10 SAGE : 1 en phase d'approbation (Cher aval) et 9 en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret, Sioule, Yèvre-Auron, Loire en Rhône-Alpes, Loir, Cher amont, Allier aval, Haut-Allier et Loire amont).

Concernant les contrats territorialisés, ils sont au nombre de 4 (Val d'Allier alluvial, Cher aval, Dhuy-Loiret et Loir) et se situent tous sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement.

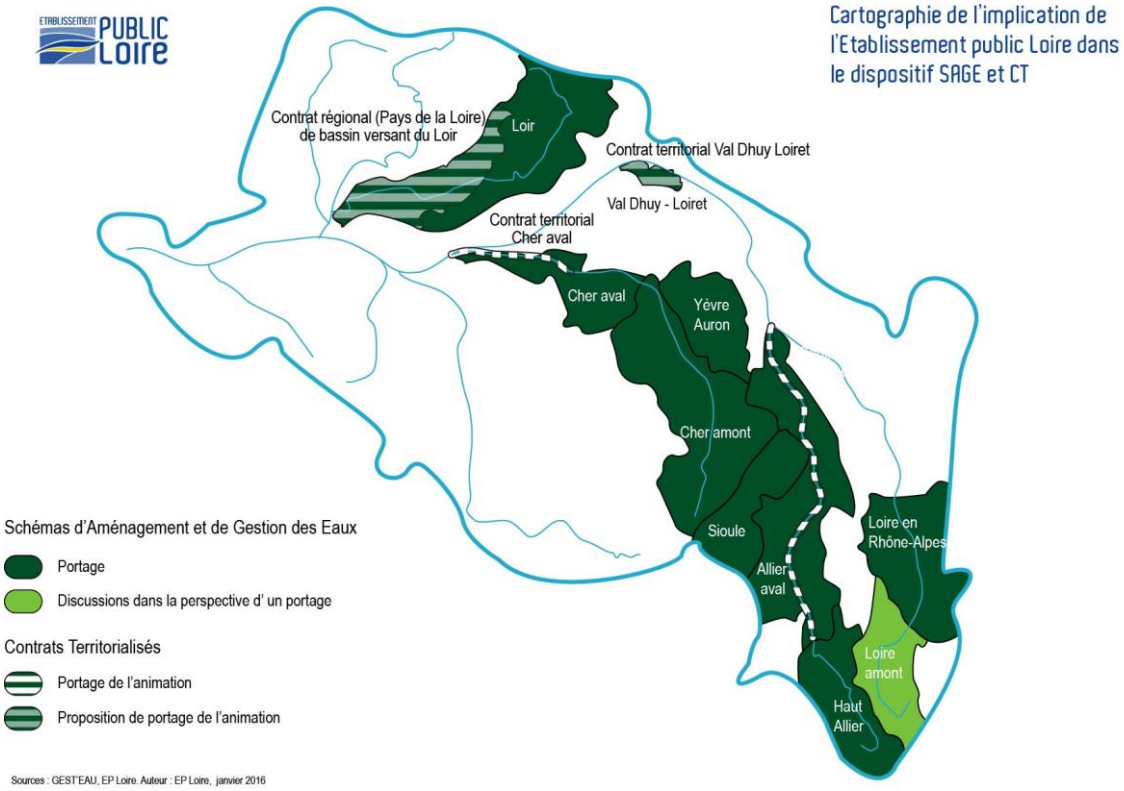

La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2017, pour lesquels des demandes de financements seront faites auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe (FEDER pour les études) et des collectivités concernées.

Il est à noter que les éléments relatifs aux SAGE ont été présentés lors de la 6e conférence annuelle des Présidents de CLE et des délégués de l'Etablissement dans ces instances, organisée le 12 octobre dernier, à Orléans.

En autres points figurant à l'ordre du jour de cette réunion, on signalera la présentation :

- des délibérations de l'Etablissement intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE ;
- des éléments marquants de l'année écoulée et des points de questionnement technique, administratif ou financier concernant chacune des procédures ;

- des actions menées par l'Etablissement, dans une logique de mutualisation et d'économie d'échelle :
    - intervention dans la mise en œuvre de la GEMAPI avec l'organisation de 4 réunions territorialisées au printemps 2016 ;
    - travaux sur l'opportunité et la faisabilité d'un Programme d'Aménagement d'Intérêt Commun pour les ouvrages de protection contre les inondations ;
    - maîtrise d'ouvrage de l'étude exploratoire des potentialités du bassin en champs d'expansion de crues
    - maîtrise d'ouvrage de la restitution des connaissances disponibles sur les impacts du changement climatique sur les territoires des SAGE portés par l'Etablissement ;
- des modalités de financement des SAGE portés par l'Etablissement.

I SAGE Val Dhuy – Loiret

Etat d'avancement

L'année 2016 a été consacrée à la préparation du prochain contrat territorial Dhuy-Loiret dont l'Etablissement assurera la coordination des 3 volets thématiques, ainsi qu'au lancement d'un projet de mobilisation intitulé « Les Assises du Loiret » visant à construire une vision partagée autour de la rivière à l'horizon de 20 ans. En parallèle, un nouvel inventaire des espèces exotiques envahissantes présentes dans le Loiret a été réalisé, une étude du fonctionnement hydrosédimentaire de la rivière Loiret a été menée sous la forme d'un stage et une étude d'actualisation de la carte piézométrique du Val d'Orléans a été lancée.

Concernant les actions de communication, à noter l'édition et la diffusion d'une plaquette de présentation des résultats de l'étude relative aux pollutions ponctuelles et diffuses ainsi que l'ouverture d'un nouveau site internet (http://www.assises-riviere-loiret.fr/) et d'une page Facebook (https://www.facebook.com/assises/) consacrés aux Assises du Loiret.

Programme d'actions 2017

L'année 2017 sera consacrée à la poursuite des actions engagées en 2016 (Cf. éléments présentés ci-dessus) ainsi qu'à l'engagement d'un suivi de la qualité des eaux des cours d'eau.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 105 808 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 70 808 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 10 000 € ;

- Etude : 25 000 € pour la prestation de suivi de la qualité des eaux des cours d'eau.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

II SAGE Sioule

Etat d'avancement

Pour l'année 2016, il peut être évoqué le déménagement de l'animatrice du SAGE dans les locaux du SMAT du Bassin de Sioule (Ebreuil – 03) afin notamment de renforcer les synergies avec l'animation du contrat territorial. Par ailleurs, ont été organisés la 2nde édition du « Forum des élus » sur la thématique de la GEMAPI et le 3e « Rendez-vous de l'eau » sur la thématique de la continuité écologique. Sur le plan des études, à noter la poursuite de l'inventaire et de la caractérisation des têtes de bassin ainsi que la finalisation du contenu du projet de recherche « Chaine des Puys » porté par 2 universités clermontoises et l'Ecole des Mines de St-Etienne.

Concernant les actions de communication, peuvent être citées :

- la diffusion de « L'essentiel du SAGE », brochure simplifiant la lecture et la compréhension des documents ;
- la parution du 1er numéro du journal « Les reflets de la Sioule », document coédité avec le contrat territorial ;
- l'édition d'une nouvelle plaquette intitulée « Les zones humides, un patrimoine à préserver » présentant ce qu'est une zone humide et ses fonctionnalités ;
- une exposition temporaire sur la continuité écologique mise à disposition par l'association LOGRAMI présentée à Saint-Pourçain/Sioule.

Programme d'actions 2017

L'année 2017 sera consacrée au suivi du programme de recherche sur la « Chaine des Puys », ainsi qu'à la finalisation de l'étude « Têtes de bassin ».

Il est également envisagé de poursuivre les actions d'information et de sensibilisation notamment à l'attention des élus.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 89 346 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 84 346 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 5 000 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III SAGE Yèvre-Auron

Etat d'avancement

En 2016, les 5 contrats territoriaux engagés sur le bassin versant et le protocole de gestion volumétrique ont fait l'objet d'un suivi technique.

L'étude d'inventaire des zones humides prioritaires a été finalisée et la cartographie correspondante a été transmise aux services de l'Etat et au syndicat en charge de l'élaboration du SCoT de l'agglomération de Bourges.

En termes de communication, une plaquette d'information sur le SAGE, une lettre technique sur la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement et un guide d'accompagnement pour la réalisation des inventaires des zones humides hors zone prioritaire ont été réalisés.

Programme d'actions 2017

L'année 2017 verra la poursuite du suivi du protocole de gestion volumétrique et des contrats territoriaux avec une attention spécifique à celui en phase d'émergence sur la gestion quantitative et qualitative (CTGQQ) à l'échelle des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont dans le département du Cher. Par ailleurs, une étude sur l'exploration des champs d'expansion de crue sera lancée si les résultats de l'analyse exploratoire menée par l'Etablissement à l'échelle du bassin de la Loire confirment les potentialités sur le périmètre du SAGE.

Concernant les actions de communication, sont prévues la conception et la diffusion du tableau de bord du SAGE ainsi que d'un guide des bonnes pratiques pour la gestion de l'eau adapté au territoire.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 128 364 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 71 764 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 6 600 € ;

- Etudes = 50 000 €, montant budgété pour la réalisation d'un zoom à l'échelle du périmètre du SAGE de l'analyse des potentialités des champs d'expansion des crues.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV SAGE Loire en Rhône-Alpes

Etat d'avancement

L'année 2016, aura vu la réalisation de 4 fiches liées à la déclinaison du SAGE dans les documents d'urbanisme et de réflexions sur la reconquête de la qualité des eaux de Grangent.

Sur le plan des actions de communication et d'information, elles ont concerné particulièrement la thématique des zones humides avec la mise en ligne des données issues de l'inventaire (portails CARMEN et zoneshumides-rhonealpes.fr), l'édition d'une plaquette d'information et la parution d'articles dans la presse spécialisée.

Programme d'actions 2017

Au titre de 2017, la structure du tableau de bord sera revisitée afin d'une part, d'intégrer de nouveaux indicateurs liés au changement climatique et d'autre part, d'optimiser les temps de collecte et de traitement des données nécessaires à son remplissage. Parallèlement, une réflexion sur la forme et le contenu de l'observatoire du SAGE sera engagée, en lien avec l'élaboration du plan global de communication.

Par ailleurs, plusieurs opérations initiées ou à venir se poursuivront dans le cadre du plan d'action pour limiter le dysfonctionnement morphologique du fleuve Loire. Parmi elles, peuvent notamment être citées celles liées à la réactivation de l'érosion latérale en bordure de Loire ou encore la phase de préfiguration de l'expérimentation liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 35 146 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 33 646 € correspondant aux dépenses de personnels (notamment 1/2 poste d'animateur) et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 1 500 € ;

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

V SAGE Loir

Etat d'avancement

L'année 2016 a tout d'abord été marquée par la finalisation et la validation par la Région Pays de la Loire du premier contrat régional de bassin versant (CRBV) Loir. Ce programme opérationnel, dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2016-2018, comprend 26 actions portées par 19 maîtres d'ouvrages différents En parallèle, dans le cadre de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif et de détermination des volumes prélevables, une analyse complémentaire des débits minimums biologiques a été engagée.

Concernant les actions de communication, il peut être cité l'édition et la diffusion du guide de lecture simplifié du SAGE et l'organisation d'une journée de formation et d'échange sur les enjeux liés à la gestion et à la restauration des cours d'eau.

Programme d'actions 2017

Le programme 2017 prévoit la finalisation de l'étude « gestion quantitative de la ressource en eau » et la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire, action prévue dans le CRBV Loir.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 109 545 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 74 545 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 000 € ;
- Etudes : 30 000 €, montant budgété pour la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VI SAGE Cher amont

Etat d'avancement

En 2016, la CLE s'est attachée à faire respecter les dispositions et règles du SAGE en émettant des avis techniques sur de nombreux dossiers administratifs soumis à sa consultation.

Par ailleurs, un suivi technique et un accompagnement des contrats territoriaux en cours et en émergence ont été réalisés.

Concernant les actions de communication, le site internet spécifique a été maintenu à jour, 3 lettres numériques ont été adressées à plus de 480 destinataires, une nouvelle charte graphique a été produite et une plaquette de présentation du SAGE a été éditée.

Programme d'actions 2017

N'ayant pu être réalisée en 2016, l'étude sur le fonctionnement hydrogéologique des nappes d'accompagnement est reprogrammée. En complément, une analyse des débits objectifs d'étiage sera menée en interne.

Un temps d'appui sera également consacré à la structuration de la maitrise d'ouvrage opérationnelle peu présente sur le périmètre de la procédure.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2017 s'élève à 166 483 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 65 883 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 600 € ;

- Etude = 100 000 €, montant correspondant à la réinscription des crédits prévus en 2016 pour l'étude sur le fonctionnement hydrogéologique (relation nappes/rivières).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VII SAGE Allier aval

État d'avancement

Au cours de cette première année de mise en œuvre du SAGE, les actions ont consisté à émettre des avis sur les 14 dossiers soumis à la consultation de la CLE, à finaliser la mise en forme des documents composant le SAGE approuvé avant leur diffusion ainsi qu'à participer et suivre les programmes contractuels et l'élaboration des SLGRI sur 3 TRI présents sur le périmètre.

A noter également, comme présenté dans le cadre du SAGE Sioule, le suivi et l'appui apporté pour la finalisation du contenu du projet de recherche « Chaine des Puys » porté par 2 universités clermontoises et l'Ecole des Mines de St-Etienne.

Concernant les actions de communication, la charte graphique du SAGE a été révisée, un projet de plan de communication a été préparé en prévision d'une prochaine validation et le SAGE a été présenté lors des 6èmes assises nationales de la biodiversité.

Programme d'actions 2017

L'année 2017 sera l'occasion de mettre en œuvre les actions prévues en 2016 n'ayant pu être engagées notamment du fait d'un départ en congé maternité de l'animatrice du SAGE.

Côté communication, il est uniquement envisagé des dépenses liées à l'hébergement du site internet dédié à la procédure.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 267 348 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 94 048 € correspondant aux frais de fonctionnement et aux dépenses de personnels, dont le versement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise à disposition d'un agent administratif à temps partiel (1/2 ETP) ;

- Communication = 300 € ;

- Etudes = 173 000 €, montant correspondant aux études non réalisées en 2016 et reportées sur l'exercice 2017:

- la conception du tableau de bord interactif et d'un outil pour la centralisation et valorisation des données « eau » du bassin Allier aval (48 000 €) ;
- l'acquisition de données « eau » (5 000 €) ;
- l'élaboration et l'édition de plans de gestion et de guides d'application concernant la préservation et la restauration l'espace de mobilité de l'Allier, les gravières du Val d'Allier et les zones humides (72 000 €) ;

- la définition des travaux d'aménagement de deux gravières à risque vis-à-vis de la dynamique fluviale de l'Allier (48 000 €).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VIII SAGE Cher aval

Etat d'avancement

L'année 2016 a été consacrée tout d'abord à la finalisation du projet de SAGE qui a été adopté début juillet par les membres de la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité moins 2 abstentions.

La phase de consultation des 267 assemblées a débuté le 20 septembre pour une durée de 4 mois.

En parallèle, deux réflexions complémentaires visant à définir des actions opérationnelles sur l'axe Cher se sont poursuivies :

- l'analyse géomorphologique dans la traversée tourangelle ;
- l'étude de définition des différents scénarios techniques de restauration de la continuité écologique de St-Aignan (41) à la confluence avec la Loire (cf. point 13 du présent ordre du jour).

Programme d'actions 2017

Au cours du 1er semestre 2017, sera engagée l'enquête publique sur le projet de SAGE modifié afin de prendre en compte les avis émis par les assemblées. S'en suivra la signature de l'arrêté inter-préfectoral marquant le passage de cette procédure en phase de mise en œuvre.

De plus, en partenariat avec le SAGE Cher amont, l'étude relative au fonctionnement hydrogéologique prévue en 2016 mais non-réalisée sera initiée.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 208 293 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 74 643 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 3 650 € pour l'hébergement du site Internet et la diffusion du SAGE approuvé ;

- Etudes = 130 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre de la phase d'enquête publique (80 000 €) et de l'étude sur les relations nappes/rivières (50 000 €).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IX SAGE Haut-Allier

Etat d'avancement

Suite à l'enquête publique organisée du 4 janvier au 3 février 2016, la CLE a adopté en mai dernier le projet de SAGE. L'arrêté inter-préfectoral d'approbation devrait prochainement être signé.

Programme d'actions 2017

Le programme d'actions 2017 comprendra le lancement des inventaires des zones humides et de l'étude de gestion quantitative avec l'évaluation des besoins et des ressources disponibles à l'échelle du SAGE.

Par ailleurs, il est envisagé de mener les premiers travaux de la commission inter-SAGE Haut-Allier - Loire Amont sur la problématique de la nappe souterraine du Devès et de relancer la dynamique autour de la continuité écologique en Lozère.

Au niveau de la communication, sont prévus l'édition et la diffusion de la version approuvée du SAGE, la réalisation d'un guide d'aide à la lecture simplifiée, la réalisation de 4 lettres numériques ainsi que la mise à jour du site internet.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 389 472 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 79 472 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 10 000 € ;
- Etudes : 300 000 €, montant correspondant à l'inventaire des zones humides (240 000 €) et à l'étude de gestion quantitative (60 000 €).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

X SAGE Loire amont

Etat d'avancement

Débutée en novembre 2015, la phase de consultation des assemblées sur le projet de SAGE s'est terminée en mars dernier. Après l'intégration des observations, la nouvelle version du projet de SAGE a été adoptée en CLE début août puis transmise pour avis à l'autorité environnementale.

Par ailleurs, les contrats territoriaux ont fait l'objet d'un suivi voire d'un accompagnement pour ceux de la Borne et du haut bassin de la Loire.

Programme d'actions 2017

Le 1er semestre devrait être consacré à la phase d'enquête publique et aux suites à donner avec pour objectif de faire adopter le SAGE par la CLE avant la période estivale. Ce dernier serait alors transmis à l'autorité administrative pour la signature de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 32 950 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 30 450 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement pour 6 mois (01/07 au 31/12/2017);
- Communication = 2 500 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XI Stage « Tableaux de bord des SAGE »

La quasi-totalité des procédures de SAGE portées par l'Etablissement étant en phase de mise en œuvre, un important travail de rapport de l'état d'avancement des actions prévues doit être réalisé notamment au travers d'un tableau de bord composé de différents indicateurs.

Afin de mutualiser les réflexions préalables à leur mise en place et d'homogénéiser leur présentation, il est prévu de recruter un stagiaire pour une période de 6 mois avec un financement partagé de cette mission (coût estimé à 4 000 €) selon les modalités s'appliquant aux procédures SAGE.

XII Contrat territorial Val de Cher

Etat d'avancement

Il est rappelé que le présent contrat territorial est uniquement consacré à la thématique de la restauration de la continuité sur l'axe Cher entre Noyers/Cher et sa confluence avec la Loire.

Ainsi, dans cette phase d'élaboration, son état d'avancement est étroitement lié à celui de l'étude de définition des projets de restauration de la continuité présentée dans le point 8 de l'ordre du jour de la présente séance.

Programme d'actions 2017

Sous condition de la finalisation de l'étude technique précitée et de la définition d'un plan de financement des actions correspondantes, le projet de contrat territorial pourrait être déposé auprès de l'Agence de l'eau au cours du 1er trimestre 2017.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 113 469 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 25 969 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 2 500 € ;

- Etude : 85 000 €, montant correspondant au second suivi des espèces piscicoles migratrices.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XIII Contrat territorial val d'Allier alluvial

Etat d'avancement

Cette première année de mise en œuvre du contrat a été consacrée aux lancements de la quasi-totalité des actions prévues (23/26). En conséquence, la mission a consisté à apporter un appui administratif aux porteurs de projets notamment pour le suivi des dossiers de demande de subvention.

Concernant les actions de communication, sont à noter la création du logo du contrat, l'organisation de 2 journées d'information (gestion des milieux alluviaux - restauration et aménagement d'anciennes gravières) ainsi que la parution du 1er numéro de la lettre du contrat.

Programme d'actions 2017

En 2017, les actions liées à la coordination et l'animation du contrat seront poursuivies avec notamment la préparation d'un avenant pour intégrer de nouvelles actions.

Sur le plan de la communication, une nouvelle parution de lettre du contrat est prévue ainsi que 2 journées d'information et d'échanges, la mise en ligne effective du site internet et la réalisation d'un motion design.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 75 558 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 62 058 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 13 500 €.

Il est précisé qu'à la demande de la Région Centre-Val de Loire, la demande de financement européen (FEDER Loire) sera établie pour 2 ans sur la base du budget prévisionnel 2017.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE & LA GESTION TERRITORIALISÉE

SYNERGIES RENFORCÉES DANS L'AMENAGÉMENT ET LA GESTION DES EAUX

PORTAGE, adapté aux territoires, d'outils de planification comme de mise en œuvre : **10 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** couvrant 1/3 du bassin et 4 Contrats Territoriaux (▨)

MAÎTRISE D'OUVRAGE d'appuis techniques à des échelles spatiales et temporelles imbriquées : rétablissement de la continuité écologique sur les axes Allier, Aron, Cher, Loir, Sarthe, etc.

PANORAMA DOCUMENTAIRE - NOV. 2016

www.sage-loir.fr

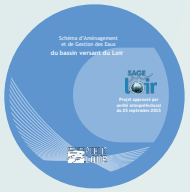

www.sage-yevre-auron.fr

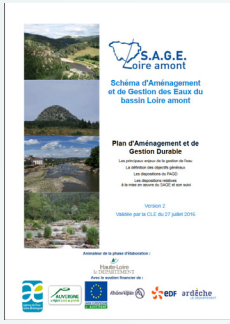

www.sage-cher-amont.fr

www.sage-allier-aval.fr

www.sage-cher-aval.com

alagaly.wixsite.com/sagehautallier

www.sage-sioule.fr

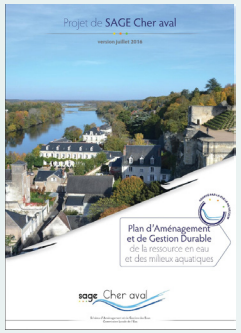

www.sage-val-dhuy-loiret.fr

www.ode43.fr/index.php?page=74